Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260605-D2026_28-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 05/06/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
10	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 29/05/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, MM : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés : M DENIER Emmanuel

Procurations : M DENIER Emmanuel à Mme FROGERAIS Lydie

A été nommé(e) secrétaire : M VASNIER Pascal

2026/28 – Participation aux frais de scolarité 2025/2026 -Ecole privée Sainte Thérèse CHEVAIGNE

Le financement des écoles privées est déterminé soit par le coût de l'école publique, soit par le coût moyen départemental fixé par la Préfecture lorsqu'il n'existe pas d'école publique dans la commune. Le montant minimum des deux coûts sera choisi.

Le coût de l'école publique de Chevaigné s'élève à 475,77€ pour un élève élémentaire et 1312,68€ pour un élève en maternelle. Le coût moyen départemental s'élève à 493€ pour un élève élémentaire et 1554€ pour un élève en maternelle pour 2025.

Le montant des frais de scolarité de l'école Ste Thérèse de Chevaigné pour 2025-2026 s'élève donc à 1312,68€ réparti comme suit :

	Effectif	Coût/élève	Coût total
Maternelle	1	1312,68€	1312,68€
TOTAL			**1312,68€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** le versement des frais de scolarité 2025-2026 de l'école privée Sainte Thérèse de Chevaigné pour un montant de 1312,68€.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Bruno RICHARD

MAIRIE D'AUBIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

Le secrétaire de séance :
M VASNIER Pascal